



**SPASEEN-FO**

Syndicat des Personnels Administratifs  
des Services Extérieurs  
de l'Education Nationale

# SPASEEN-FO

Janvier 2014

6 – 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX  
Tel : 01 56 93 22 93 – e mail : [spaseen@fo-fnecfp.fr](mailto:spaseen@fo-fnecfp.fr)  
<http://www.spaseenfo.fr>

## L'écho des sections

Chers camarades,

Voici l'écho de l'activité des syndicats du **SPASEEN-FO** au niveau des académies et départements.

Il ne relate que très partiellement les prises de position de nos syndicats sur l'ensemble du territoire.

Le **SPASEEN-FO** montre par là son dynamisme dans la défense des collègues, de leurs intérêts en tant que salariés. Toutefois, dans chaque prise de position, dans chaque action ne transparait qu'une seule et même volonté : refuser toutes les mesures d'austérité, quelles qu'elles soient, quelle que soit la forme qu'elles prennent, qu'elles que soit l'expression qu'elles prennent.

Une seule revendication : dire non à l'individualisation des nos carrières et de nos traitements. Refuser d'être la variable d'ajustement d'une volonté aujourd'hui affichée de faire payer au service public et à ses agents le coût d'une politique régressive et ultra-libérale.

Le combat contre l'austérité doit être mené à tous les niveaux.

C'est pourquoi le SPASEEN-FO sera présent le 18 mars 2014, journée de rassemblements et manifestations, annoncée par le secrétaire général de la Confédération Force Ouvrière, lors du meeting du 29 janvier :

Défendre la sécurité sociale, comme l'emploi ou les salaires, c'est une impérieuse nécessité, c'est aussi défendre la liberté, défendre l'égalité, défendre le pacte républicain.

**Le 18 mars, mobilisons-nous pour nos droits !**



### Académie de Toulouse

#### PETITION : L'ACADEMIE DE TOULOUSE DOIT MODIFIER SES PRATIQUES

La politique menée par l'Académie de Toulouse accentue le caractère opaque de l'indemnitaire des personnels administratifs, elle accroît les injustices.

**Avec Force Ouvrière, je demande la transparence sur les attributions des reliquats en octobre cette année, aux cadres supérieurs du rectorat, alors que le rectorat dans un même temps annonce qu'il n'y a pas de reliquats (CTS d'octobre).** Cette opération est similaire à celle de 2012 qui avait attribué un supplément indemnitaire impressionnant à 23 personnes ! Je ne demande pas à connaître les montants individuels mais le budget global utilisé dans ce type d'opération réitérée chaque année. Je demande par ailleurs le montant global annuel alloué aux régimes indemnitaires très exceptionnels de ces personnels, comme il m'a été communiqué pour les autres personnels.

**Je demande, comme Monsieur le secrétaire général a annoncé vouloir le faire : une augmentation du BOP 141 (EPL) pour réparer l'injustice faite aux personnels administratifs des Lycées et collèges : ces personnels perçoivent aujourd'hui un indemnitaire scandaleusement bas.**

**Les engagements d'avril du rectorat de Toulouse sur l'augmentation de l'indemnitaire n'ont pas été honorés. Le rectorat doit réajuster** (à titre d'exemple : 6,85% d'augmentation pour les C au lieu des 22,7% annoncés par la note académique d'avril 2013. Pour les EPL, on est loin des 12% annoncés avec seulement 7,09%). Pour comparer 2012 et 2013 et annoncer ces pourcentages d'augmentation le rectorat n'a pas tenu compte des reliquats de 2012.

Je compare : « Combien j'ai perçu en 2012 ? Combien en 2013 ? » et effectivement le compte n'y est pas. »

**Pour les personnels contractuels je demande avec Force Ouvrière une reconnaissance par un geste indemnitaire sur les reliquats.**

L'académie de Toulouse l'a fait dans un passé pas très lointain et de nombreuses académies font un geste aujourd'hui sur les reliquats pour ces personnels qui ne peuvent toucher d'indemnitaire fixe (de par leur statut). Cette aide de fin d'année civile serait bien sûr la bienvenue financièrement. C'est aussi une manière symbolique d'accorder une reconnaissance pour le travail accompli par ces personnels précaires, qui par ailleurs ne peuvent progresser en indice contrairement à d'autres comme les contractuels des GRETA ou des GIP.

## Académie de Rouen

### MENACE SUR LES CIO DE L'ACADEMIE DE ROUEN

#### Quelles répercussions pour les personnels administratifs ?

La fermeture de 10 CIO sur les 17 devrait être présentée par le Recteur au Comité Technique Académique du 20 janvier. Depuis décembre, la mobilisation des personnels se développe.

Cette décision a été annoncée par le Rectorat, d'abord aux DCIO, puis lors d'une audience intersyndicale sollicitée le 19 décembre. A l'appel des syndicats FO, SNES, SUD et CGT une assemblée générale académique s'est tenue le 11 janvier 2014 à Rouen. La motion suivante a été adoptée : « *maintien des 17 CIO, des postes et des personnels dans notre académie et appel à la grève le 20 janvier jour où se tient le Comité Technique Académique* ». Cette motion a été envoyée au Recteur et au Ministre.

#### Quid de la situation des personnels administratifs des CIO ?

La question a été abordée par FO puisque le rectorat a été silencieux sur le sort qui sera fait aux administratifs lors de la présentation du projet de fermeture des CIO.

Sur les 30 postes de personnels administratifs dans les CIO, il en resterait entre 21 à 25 dans les CIO, c'est-à-dire 3 ETP (équivalent temps plein) par CIO.

#### Pour les personnels administratifs, cela se traduit par :

- Le non-réemploi pour les collègues contractuels à la rentrée,
- La mobilité forcée pour les collègues titulaires dans un contexte de mouvements des ADJAENES et des SAENES tendus,
- Des conditions de travail difficile à la rentrée pour les collègues qui resteront dans les 7 CIO et pour les collègues dans les EPLE qui auront à subir le transfert des tâches effectuées dans les CIO.

FO considère que le projet de fermetures des 10 CIO est en lien avec la loi de décentralisation, qui aboutirait à la liquidation du caractère national de l'orientation scolaire.

Les vœux de Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes, vont dans le même sens lorsqu'il dit : *Nous sommes aujourd'hui arrivés à un stade où la totalité de l'effort qui reste à réaliser doit l'être sous forme d'économies sur la dépense publique. Toutes les administrations publiques doivent y contribuer.* », alors même que le Président de la République, souhaitant un Etat moins lourd, moins lent, moins cher, annonce 50 milliards d'économies à réaliser d'ici 2017.

Pour le SPASEEN FO, la seule réponse qui pourra apporter satisfactions aux revendications des personnels est la mobilisation.

**Le SPASEEN FO appelle donc les collègues administratifs à la grève  
lundi 20 janvier ainsi qu'à un rassemblement devant le rectorat à 14h.**

## Académie de Paris

### SOUTIEN A LA MOBILISATION DES AGENTS DU BACA POUR LES TROIS POSTES DONT ILS ONT BESOIN !

Les agents du BACA (bureau de l'assistance éducative et des contrats aidés) ont commencé une mobilisation contre leurs conditions de travail intolérables et pour demander des moyens notamment en personnels.

Le service est au bord de l'explosion. Sur 9 agents, 6 sont des agents en contrat unique d'insertion (CUI). Le nombre d'agents à gérer augmente. Des tâches nouvelles ont été ajoutées, comme les emplois d'avenir. Certains jours, 50 usagers sont reçus en une journée par une collègue. Des contrats aidés ne sont pas rémunérés deux mois après leur installation. Certains n'ont même pas de contrat de travail et démissionnent. Aucun congé de maladie n'a pu être traité.

#### Les agents sont à bout. Le service public n'est plus assuré, faute de moyens.

Les collègues sont exposés à l'accueil d'agents précaires dans des conditions déplorables dont ils ne sont pas responsables. Le 17 décembre, avec la section locale FO ils se sont donc adressés à la direction de l'académie pour obtenir une audience, l'affectation urgente de trois agents fonctionnaires et la titularisation des CUI du BACA.

Sans réponse, ils ont décidé de débrayer pour se rendre directement à 14h ce 9 janvier avec FO auprès du DRH, qui a accordé une audience ... le 28 janvier. Dans l'après-midi, la chef du bureau des emplois a reçu les collègues et FO.

Elle a reconnu « *le mal être des agents* » et a informé que la secrétaire générale propose :

- Le recrutement d'un contractuel 12 mois, pérenne, à partir du mois de mars.
- Un audit sur l'organisation du BACA
- Une réunion avec la division de l'intendance et de la logistique et la division de la sécurité générale pour améliorer l'accueil des agents.

#### « *Le recrutement d'un contractuel c'est un début, mais ce n'est pas suffisant* »

Les collègues ont répondu durant l'audience : « *Le recrutement d'un agent est un début, mais ce n'est pas suffisant. Que fait-on jusqu'aux résultats de l'audit ? Pourquoi un audit extérieur alors que nous connaissons les problèmes et que nous savons parfaitement que c'est un manque de moyens et pas un problème d'organisation ? Pourquoi une réunion ou une formation sur l'accueil alors que nous savons accueillir depuis des années ? On ne peut pas contourner le problème des moyens* ». La chef du bureau des emplois a indiqué qu'elle transmettrait nos demandes à la secrétaire générale.

Nos demandes :

- Le recrutement de 3 fonctionnaires sur des postes permanents
- La déprécarisation des 6 CUI par la titularisation
- L'attribution du reliquat de fin d'année de 500€ pour les CUI
- L'arrêt du transfert de tâches nouvelles, notamment de l'organisation des élections des représentants des AED
- La possibilité de déposer leurs demandes de congés annuels sans que leur soit opposé le travail non fait

**Les problèmes ne sont pas résolus. Les collègues du BACA ont décidé de poursuivre leur mobilisation jusqu'à ce que leurs demandes soient satisfaites.**

La section FO appelle les agents du rectorat à leur apporter tout leur soutien. Elle appelle toutes les organisations syndicales à se ranger aux côtés des collègues et de leurs revendications en nous accompagnant à l'audience du 28 janvier.

## Académie de Créteil

### DECLARATION FO AU COMITE TECHNIQUE SPECIAL (CTS) DU 17 DECEMBRE 2013

« Ce CTS se tient alors même que pour la quatrième année consécutive le point d'indice est gelé ce qui se traduit déjà par une perte de pouvoir d'achat de 16,3 % depuis 2000.

Les mesures catégorielles pour la catégorie C ne répondent pas à une revalorisation de la grille indiciaire comme nous le revendiquons à Force Ouvrière, une revalorisation débutant à 120 % du SMIC et se répercutant sur toute la grille de l'Adjoint au CASU, de l'Adjoint technique à l'Ingénieur de recherche.

En l'absence de la revalorisation de la grille le début de carrière de la catégorie B est lui-même rattrapé par le SMIC.

Quant à l'entrée en catégorie A, elle n'est aujourd'hui qu'à 11 % du SMIC alors qu'elle était de 75 % en 1983...

Cette politique d'austérité doit cesser... Nous exigeons la revalorisation immédiate du point d'indice.

La politique d'austérité se traduit aussi sur les postes !

Avec tous les personnels, les élus **FO** au CTS constatent que 2 postes supplémentaires pour solde de tout compte en 2013 ne permettent pas de répondre à l'attente pressante des personnels administratifs. D'autant que vous n'annoncez à ce jour aucune création de postes pour 2014.

Les personnels administratifs refusent d'entériner la suppression des 135 postes intervenue depuis 2008 (200 postes sur 8 ans dans notre académie) majoritairement dans les services académiques.

Pour toutes les divisions des personnels, la politique des gouvernements successifs a contraint les collègues à absorber toujours plus de tâches. Les personnels en ont particulièrement fait les frais au cours de toutes les opérations de la rentrée.

Le refus de créer des postes en nombre suffisant pèse sur les conditions de travail des personnels dans les services. Ce refus est facteur de stress, de tension et de conflits, et les personnels non titulaires sont parmi les premiers exposés.

FO demande le rétablissement des postes supprimés ces dernières années

Nous avons lu dans le document de travail votre intention de transférer au SIEC le service des concours administratifs, il s'agit pour nous de la poursuite des politiques de regroupement et de mutualisation des services auxquels nous sommes opposés.

Nous vous demandons l'abandon de ce transfert, qui imposerait aux personnes concernées de partir au SIEC, si elles veulent conserver leurs fonctions actuelles ou bien de changer de fonctions si elles veulent rester au rectorat.

Vous annoncez également la déconcentration aux inspections académiques de la gestion des ASSED en lycée.

Que vont devenir les personnels du rectorat affectés sur ces tâches ?

**FO** reste attachée à une mobilité volontaire des agents, à la gestion ministérielle par corps et aux prérogatives des instances paritaires et réaffirme son opposition totale à toute forme de mobilité forcée et à toute remise en cause des statuts particuliers de corps, comme le CIGEM des attachés préparés par le gouvernement précédent et appliqué par l'actuel en place.

Ce qui préoccupe nos collègues, ce sont aussi les possibilités très insuffisantes de promotions par concours, par examens professionnels, par listes d'aptitude et tableaux d'avancement.

C'est pourquoi **FO** revendique à nouveau une politique de requalification des emplois, au sein des services académiques permettant à tous les collègues qui en exercent déjà les fonctions d'accéder aux catégories A et B, et de libérer ainsi tous les postes de catégories C pour la titularisation des contractuels.

Concernant les régimes indemnitaires, la revalorisation du ministère est dérisoire, c'est la raison pour laquelle nous continuons de revendiquer à **FO**, la revalorisation de tous les régimes indemnitaires au coefficient 8 fondée sur la base de l'égalité de traitement.»

## Académie de Nantes

### INDEMNITAIRE : REcul DE L'ADMINISTRATION FACE A LA DETERMINATION DES SECRETAIRES DE SANTE SCOLAIRE AVEC LE SPASEEN-FO

Le SPASEEN-FO a été contacté par les secrétaires de santé scolaire de Loire Atlantique au retour des congés de la Toussaint. Celles-ci ont vu leur IAT diminuée sans avoir été prévenues.

Suite à nos conseils, une délégation a été reçue par Mme Trévaux, SG de la DSDEN 44, le 14 novembre en présence de leur responsable administrative. Lors de cette audience, Mme Trévaux a justifié cette baisse par la volonté de rééquilibrer les services en ce qui concerne l'indemnitaire. En effet, les postes de secrétaires de santé scolaire, depuis leur intégration dans l'Education Nationale bénéficient d'une NBI. Pour Mme Trévaux, le montant de l'IAT et de la NBI des unes doit correspondre au montant de l'IAT des autres sous prétexte "d'équité" ...

Le SPASEEN-FO les a réunies le 25 novembre pour faire le point avec elles sur leur situation. Suite à cette réunion, un courrier a été adressé au Recteur signé de toutes les secrétaires pour demander une audience.

Après plusieurs relances, le SPASEEN-FO a été contacté au téléphone par Mme Coster, DRH du rectorat. Celle-ci nous a affirmé que, à partir du 1 janvier 2014, les IAT des secrétaires de santé scolaire étaient rétablies au montant précédant la baisse du 1 septembre 2013.

Ce changement de position de la part de l'administration démontre le bien-fondé de notre action. En effet, la modulation de l'IAT ne peut se faire que sur la manière de servir. Elle ne peut donc être qu'individuelle et non collective.

#### Mais l'histoire n'est pas close !

Même si les indemnités sont rétablies en 2014, l'administration prétend qu'il n'est pas possible de revenir sur 2013. Le préjudice, pour les collègues à temps plein, s'élève à 260 € ! Nous étudions ensemble les suites à donner à ce dossier.

**Seul ou isolé nous ne sommes rien, SYNDIQUEZ VOUS !**